

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université de Strasbourg

Le présent document détermine la délégation de signature pour l'ensemble des achats de l'Université de Strasbourg.

VU le code de l'éducation et notamment son article L 712-2

VU les statuts de l'Université de Strasbourg

VU les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées.

DÉCIDE

Article 1

Délégation est accordée à Madame Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente « formation » à effet de signer :

Frédérique Berrod
Présidente

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
Isabelle.Kittel@unistra.fr

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du Centre de responsabilité « Etudes et Scolarité » en dépenses et en recettes
- Tout document administratif et contrat concernant les domaines ci-dessous énumérés :

a) Contrats et conventions

La délégation de signature porte sur les contrats, marchés subséquents, bons de commande ou conventions intéressant ses attributions à l'exclusion :

- des contrats, marchés subséquents et bons de commande impliquant un engagement financier supérieur à 90 000 € HT,
- des avenants à un contrat portant l'engagement de l'université à un niveau égal ou supérieur à 90 000 € HT,
- des conventions d'occupation,
- des transactions.

b) Gestion des moyens et des personnels

La délégation de signature porte sur les actes de gestion courants à l'exclusion :

- des ordres de missions et des autorisations d'absences relatifs à des déplacements à l'étranger (se déroulant hors de l'UE, du Royaume-Uni, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein),
- du recrutement et de la gestion administrative des agents contractuels et vacataires administratifs et techniques,
- du recrutement et de la gestion administrative des personnels titulaires.

c) Etudes et scolarité

La délégation de signature porte sur l'ensemble des documents, courriers, certificats et attestations concernant les étudiants, à l'exclusion des diplômes.

Service des affaires juridiques et institutionnelles
20A rue René Descartes
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
www.unistra.fr

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Madame Rachel SCHURHAMMER, Monsieur Jean-Paul DE LA RICA, Directeur des études et de la scolarité reçoit délégation de signature.

Article 3

En cas d'absence et d'empêchement de Madame Rachel SCHURHAMMER et de Monsieur Jean-Paul DE LA RICA, délégation de signature est accordée à Madame Marie-Alexandra CHINETTI, Responsable du département Offre de formation.

Article 4

En cas d'absence et d'empêchement de Madame Rachel SCHURHAMMER, de Monsieur Jean-Paul DE LA RICA et de Madame Marie-Alexandra CHINETTI délégation de signature est accordée à Madame Karine ORY responsable du département de gestion des études à effet de signer les documents relatifs à l'article 1c).

Article 5

Délégation est accordée à Madame Karine ORY responsable du département de gestion des études à effet de procéder aux déclarations d'accident du travail des étudiants et aux déclarations d'accident survenant aux étudiants durant les enseignements dispensés en atelier ou en laboratoires.

Article 6

En cas d'absence et d'empêchement de Madame Karine ORY, Madame Vania GROSSMANN, reçoit délégation de signature dans la matière énumérée à l'article 5.

Article 7

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégué ou du déléguataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 2 avril 2025



La Présidente

Frédérique Berrod

Transmission à : Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Madame la Directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.